



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 18305

Numéro SIREN : 484 554 522

Nom ou dénomination : CMC

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2013 sous le numéro de dépôt 4216



1300421701

DATE DEPOT :	2013-01-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R004216
N° GESTION :	2005B18305
N° SIREN :	484554522
DENOMINATION :	CMC
ADRESSE :	51 boulevard Bessières 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2012/06/29
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE I

CMC
Société par Actions par Simplifiée
au capital de 19.537.000 €
Siège Social : 51 Boulevard Bessières
75017 PARIS
RCS PARIS B 484 554 522

OS B 17305
EC 29/06/12 FL

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
J . M . R

14 JAN. 2013

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2012

N° DE DÉPOT 14216 /

EN VUE DES FORMALITES

L'an deux mille douze,

Le vingt-neuf juin
à 10 heures

Au siège social,

51 Boulevard Bessières
75017 PARIS

Les associés de la société CMC, société par Actions Simplifiée au capital de 19.537.000 €, divisé en 1.953.700 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par simple lettre.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Dominique MIMOUNI, en sa qualité de Président.

Monsieur Charles MIMOUNI, Directeur Général, est désigné comme secrétaire.

Les Co-Commissaires aux Comptes de la Société régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation des Co-Commissaires aux Comptes,
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

21

69

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 18 des statuts et déclare que les documents et renseignements nécessaires à l'information des associés leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement ou non du mandat des Co-Commissaires aux Comptes.
- Autorisation de mise en place d'une mutuelle de classe IV.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats des Co-Commissaires aux Comptes suivants arrivant à échéance, savoir :

- Co-Commissaire aux comptes titulaire : Le Cabinet GM AUDIT, non renouvelé
- Co-Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Claude AMAR, non renouvelé

En conséquence, seuls restent en exercice Monsieur Pascal WIZEL, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Michel LUX, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

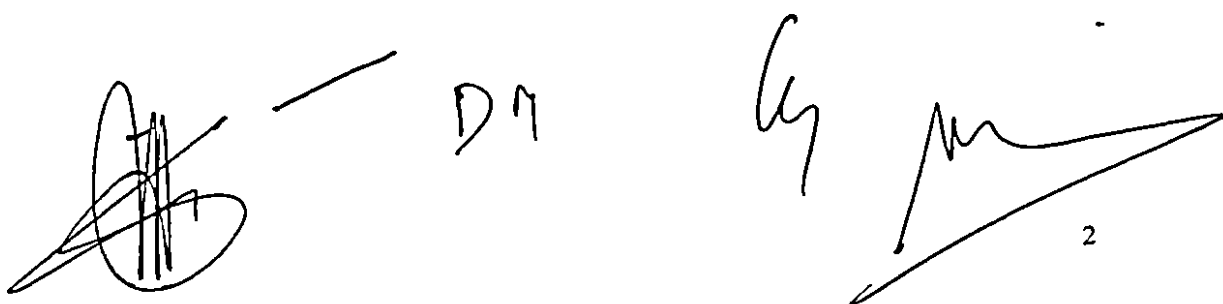
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.



The bottom of the page features several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature. In the center, the letters 'DN' are written. To the right, there is another large signature. A small number '2' is written at the bottom right corner.